

*Problèmes économiques*

d'œuvre Canada a trouvé 190,000 emplois pour les étudiants et les jeunes gens. En fait, sur ce chiffre, 65,718 emplois étaient des placements provisoires, d'une semaine ou moins, mais le ministre se garde bien de le dire. Il a parlé de placements et non pas d'emplois à plein temps. Lorsque l'on dit placement, on peut placer un étudiant dans un emploi deux trois jours, puis dans un autre trois ou quatre jours, etc., le même étudiant étant ainsi placé six ou sept fois durant l'été. Le ministère compte dans ce cas six ou sept placements, ce qui fausse tous les chiffres qui nous sont donnés. C'est pourquoi j'ai demandé au ministre la semaine dernière s'il envisagerait de donner ces statistiques en journées-hommes et semaines-hommes de travail plutôt que par placement.

Les députés auront certainement pris connaissance des articles parus dans la presse à ce sujet. Il y a un an, en mai 1977, le *Toronto Star* publiait en gros titre: «Sombres perspectives d'emploi pour les diplômés». Dans l'*Ottawa Citizen* à la même époque, on titrait: «Le monde du travail n'a rien de rose pour les diplômés d'université». Dans le *Montreal Gazette* du 18 mai, sous le titre «Tristes perspectives pour les étudiants à la recherche d'un emploi d'été», on lisait notamment:

D'après les chiffres publiés par le gouvernement, 75,000 étudiants seulement, soit 20 p. 100, trouveront des emplois par l'intermédiaire des organismes de placement gouvernementaux, fédéral ou provincial.

L'été dernier, les Centres de main-d'œuvre Canada ont trouvé du travail à 53,000 étudiants et les conseillers de la main-d'œuvre prévoient que cette année ils pourront en placer plutôt moins que plus.

Donc, d'après les conseillers de la main-d'œuvre de Montréal, le nombre d'étudiants placés diminuera encore cette année.

J'aimerais terminer en récitant ici un poème de Kipling. C'est le gouvernement qui est au pouvoir depuis quinze ans qui est responsable des perspectives très sombres pour les jeunes aujourd'hui. Il est au courant de ces statistiques depuis longtemps. Pourquoi a-t-il permis que cela arrive? Pourquoi, demanderont nos petits enfants? Ils maudiront probablement le groupe actuel de politiciens. Peut-être auront-ils raison de les maudire et d'être cyniques.

Je pense que l'épithète suivante conviendrait aux tombes de certains des membres du cabinet qui étaient au courant de ces problèmes et qui n'ont pas trouvé de solution:

I could not dig; I dared not rob;  
Therefore I lied to please the mob.  
Now all my lies are proved untrue  
I could not face the land I slew.  
What tale shall serve me here among  
Mine angry and defrauded young?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le député qui vient tout juste de se rasseoir a fait porter ses remarques sur un paragraphe en particulier de la motion que nous étudions aujourd'hui. Mes collègues ne seront pas surpris si je dis que j'ai l'intention de faire porter les miennes sur un autre des nombreux paragraphes de cette motion.

Je félicite le député de Roberval (M. Gauthier) et ses amis du Parti Crédit Social d'avoir inclus dans la motion d'aujourd'hui la question importante des pensions facultatives à 60 ans. Peut-être me permettrait-on de lire le préambule de la motion ainsi que le paragraphe (2):

[M. Dick.]

Que la Chambre blâme sévèrement le gouvernement:

(2) de ne pas avoir présenté au Parlement des mesures nouvelles et efficaces telles l'abaissement à 60 ans du droit au bénéfice volontaire de la pension de sécurité de la vieillesse;

Je tiens à réitérer que cette question de l'abaissement de l'âge de la pension ne disparaîtra pas. Je sais que le gouvernement essaie de brouiller la question en nous disant que nous sommes à une époque de restriction. J'ai entendu dire cela jadis quand je suis arrivé au Parlement. Je sais aussi que le gouvernement aime rappeler que bien des gens aujourd'hui veulent travailler au-delà de 65 ou 70 ans. Je me joins à lui sur ce point. Je sais aussi que le gouvernement dit qu'il faudrait faire quelque chose non seulement pour ceux qui ont entre 60 et 65 ans, mais pour ceux entre 50 et 60 ans ou, en fait, à tout âge, qui trouvent les temps difficiles. Ces points sont tous valables, mais ils n'éliminent pas le besoin urgent dans notre société de penser davantage à ceux qui ont entre 60 et 65 ans.

Chaque fois que je songe à cette question, je me représente deux groupes principaux. Si je dis que l'un d'eux est formé essentiellement d'hommes et l'autre essentiellement de femmes, on me dira sans doute qu'il ne peut en être autrement, mais de toute façon ce sont les deux principaux groupes que j'ai à l'esprit.

Ma circonscription de Winnipeg-Nord-Centre comporte une forte proportion de travailleurs de l'industrie lourde. Jour après jour, mois après mois, année après année, ils triment dans les ateliers ferroviaires, les aciéries, les lamineries, les conserveries, les fabriques de vêtement et autres, où le travail est pénible et souvent pas très intéressant. Dès qu'ils atteignent 55 ou 58 ans, ces travailleurs ont de plus en plus de difficulté à soutenir un rythme infernal. Chaque fois que je vais les voir à leurs lieux de travail, mes électeurs me demandent que l'âge ouvrant droit à la pension soit abaissé à 60 ans.

Je soutiens que de nos jours, cette question est aussi urgente qu'elle l'était il y a bien des années alors qu'il s'agissait d'abaisser l'âge de 70 à 65 ans. Comme je l'ai dit tantôt, je suis également d'avis, comme d'autres l'ont déjà souhaité, qu'on fasse quelque chose pour les autres groupes également. Au lieu de parler de l'une quelconque de ces questions, il faudrait agir. Tôt ou tard, le Parlement devra s'atteler à cette tâche et, en ce qui me concerne, le plus tôt sera le mieux.

En plaçant pour que la pension soit payable à 60 ans, je tiens à préciser comme je l'ai souvent fait, que je ne préconise pas une pension universelle à 60 ans comme à 65 ans, mais plutôt—pour reprendre l'expression de la motion—que ce bénéfice soit volontaire. A mon avis, le seul critère qui devrait s'appliquer, c'est la participation à la population active. Je soutiens que si une personne n'est pas sur le marché du travail, qu'elle y ait déjà été ou non, elle devrait, à soixante ans, être éligible à la totalité de la pension aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse. De même, si cette personne a cotisé au Régime de pensions du Canada, elle devrait avoir droit au plein montant.

● (1432)

J'apprécie le fait que dans cette motion, la suggestion de réduire l'âge de la pension à 60 ans ressorte au contexte de nos problèmes économiques, notamment celui du chômage, et il ne fait aucun doute que si un plus grand nombre de personnes âgées pouvaient prendre leur retraite, cela contribuerait énormément à atténuer le problème de chômage auquel doivent